



## STAGE EN CURSUS SCOLAIRE

Stage couvert par une convention avec un établissement d'enseignement supérieur

### ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Le présent document règle les rapports entre :

**Le Club Informatique Pénitentiaire (CLIP)** – 12-14, rue Charles Fourier – 75013 Paris

Représenté par : Monsieur Yvon CORVEZ, président.

Et

..... , étudiant(e) demeurant à .....

Le stage aura lieu du ..... au ..... à temps complet.

Il se déroulera à .....

Sous la responsabilité de M .....

Le stagiaire aura pour mission : **la formation de personnes incarcérées à l'informatique.**

#### **Discipline :**

Durant le stage, l'étudiant s'engage à respecter la discipline de l'établissement pénitentiaire, notamment en ce qui concerne les horaires prévus, le règlement intérieur et les dispositions relatives à la sécurité. Il est tenu, au cours du stage et par la suite, à une obligation de discrétion et de réserve.

En cas de manquement à la discipline, le CLIP se réserve le droit de mettre fin au stage, notamment pour des absences ou retards sans motif valable.

### **Indemnité de stage :**

Le stage donne droit à une gratification égale à 400 € par mois à temps complet.  
Lorsque le stagiaire n'effectue pas un mois complet de stage, la gratification mensuelle est réduite au prorata du temps de présence par application de la règle du trentième.

Le stagiaire peut en outre demander à être indemnisé de ses frais :

- de déplacements
  - 0,21 €/km et 1 aller-retour par jour s'il utilise son véhicule personnel
  - autres moyens de transport en joignant toute pièce justificative
- de repas. au tarif forfaitaire de 3.51 € le repas (limité à 6.50 € sur présentation des justificatifs) pour 1 repas par jour.

### **Responsabilité civile :**

L'association a contracté une assurance garantissant la responsabilité civile de l'étudiant pour les dommages qu'il pourrait causer à l'occasion du stage dans l'établissement qui l'accueille.

### **Attestation de stage :**

L'association s'engage à établir à la demande de l'étudiant une attestation de stage.

### **Bilan de l'intervention :**

A la fin du stage, l'étudiant s'engage à envoyer au CLIP, dans un délai d'un mois, le bilan de son intervention comportant les rapports qualitatifs et quantitatifs validés par le coordonnateur. Le paiement de l'indemnité de stage, le remboursement des frais sont subordonnés à la remise de ces bilans. Il est vivement conseillé d'envoyer tous les documents au siège par voie électronique afin d'accélérer leur traitement administratif. Dans le cas d'un stage d'une durée supérieure à un mois, un règlement partiel interviendra à l'issue du premier mois d'activité.

### **Consignes :**

***Je reconnais avoir pris connaissance des notes « consignes d'intervention en milieu carcéral » et « recommandations d'utilisation des salles informatiques ».***

à ..... le .....

à Paris, le .....

L'étudiant stagiaire  
(signature précédée de la mention  
« lu et approuvé »)

pour l'Association CLIP

**L'étudiant conserve l'original et envoie au siège par mail la version signée au format PDF accompagnée d'un RIB**